



Termes de référence pour le recrutement d'un expert international/national en méthodologie de recensement de la population et de l'habitat

1. Contexte

Les Nations Unies recommandent aux pays de réaliser périodiquement leurs recensements de la population une fois tous les dix ans. Depuis son indépendance, le Maroc a réalisé six recensements (1960, 1971, 1982, 1994, 2004 et 2014). Cette opération consiste à recueillir, évaluer, analyser et publier les données démographiques, économiques et sociales se rapportant à un moment donné à tous les habitants du pays et à des échelles nationale, régionale, provinciale, communale, et infra-communale. Les données produites par le RGPH permettront aux décideurs de concevoir, de suivre et d'évaluer les politiques publiques nationales et territoriales.

Les deux derniers recensements réalisés au Maroc ont été marqués par l'introduction de plusieurs innovations technologiques et méthodologiques dont particulièrement la lecture automatique des documents et l'usage du Système d'Information Géographique (SIG) en 2004 et le recours aux images satellitaires en 2014. Ce processus de modernisation se poursuivra à l'occasion du recensement de 2024 avec l'adoption de la collecte assistée par informatique et le géoréférencement des constructions, notamment les logements, les unités de production économiques et les équipements communaux. Ce choix technologique permettra de produire des informations géolocalisées (quartier, douar, construction, ou autre localité personnalisée) tout en améliorant la qualité des données et réduisant les délais de diffusion.

Dans ce cadre, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a amorcé les préparatifs du septième recensement en 2024 notamment par l'acquisition d'une solution informatique intégrée, la réalisation des activités sur les Travaux Cartographiques (TC), la Cartographie des Etablissements Economiques (CEE) et les aspects méthodologiques qui vont caractériser le RGPH 2024.

Aussi, en s'inscrivant dans les expériences internationales des recensements qui révèlent plusieurs améliorations et innovations sur le plan méthodologique qui sont de nature à mieux répondre aux besoins des utilisateurs, le HCP s'aligne sur ces normes internationales pour bénéficier des avantages et des opportunités qu'elles permettent et pour assurer une meilleure qualité des données et une comparabilité des résultats avec d'autres pays pour son prochain recensement.

Le HCP en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), lancent un appel à candidature pour le recrutement d'un expert en méthodologie des recensements de la population et de l'habitat.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif de la consultation est d'appuyer le HCP dans les travaux préparatoires du dossier méthodologique du RGPH 2024. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de :

- L'approche méthodologique du RGPH 2024 ;

- Questionnaires et de thèmes tenant compte des besoins nationaux et des principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements des nations unies.

3. Tâches du consultant

Sous la responsabilité d'un comité de suivi, formé des représentants du HCP, le consultant sera chargée de proposer la méthodologie du RGPH2024 et d'élaborer un projet de questionnaires. Cette consultation est déclinée en deux étapes :

Etape 1 : Proposer une méthodologie du Recensement (20 jours)

- Benchmark** : Identifier les avantages et les inconvénients des différentes approches de recensement réalisés dans des pays développés ou dans ceux ayant un niveau de développement comparables à celui du Maroc ;
- Proposer la méthodologie à adopter pour la collecte des données du RGPH 2024** avec justification de ce choix (traditionnel, questionnaire court et questionnaire long...);
- Proposer un plan de sondage adapté à la méthodologie du questionnaire choisi dans le cas de deux questionnaires**
- Etudier l'impact** du choix de la méthodologie sur le processus de collecte des données du RGPH 2024 : logistique et organisation des travaux de collecte, durée d'exécution, coût, etc.

Etape 2 : Elaborer un projet des questionnaires (10 jours)

- Identifier les thèmes et les questions des questionnaires en relation avec les besoins nationaux et les recommandations des nations unies concernant les recensements de la population et des logements ;
- Proposer un projet des questionnaires du RGPH 2024 qui respectent la méthodologie adoptée.

4. Livrables

- Rapport de benchmarking des méthodes de recensement et des types de questionnaires récemment utilisées à l'échelles internationales ;
- Note méthodologique sur les types de questionnaires de recensement proposés et les impacts sur le déroulement des travaux et la logistique du RGPH ;
- Note sur le plan de sondage pour la collecte des données du questionnaire long
- Note détaillée sur les thèmes et les questions des questionnaires ;
- Projet de questionnaires.

5. Calendrier d'exécution

Les travaux sont à réaliser en 30 jours ouvrables sur une période d'exécution de 6 mois.

6. Profil du consultant

- Être titulaire d'un master ou doctorat en statistique ou démographie ;
- Être doté d'une expérience de plus de 15 ans au minimum dans les différentes méthodes de recensements de la population et de l'habitat ;
- Avoir une connaissance du contexte marocain ;
- Justifier d'une bonne expérience dans la rédaction de notes de synthèses et de rapports dans le domaine de la statistique ou de la démographie.

7. Présentation de l'offre de candidature



L'offre de candidature doit comprendre :

- Le curriculum vitae détaillé du consultant ;
- L'offre technique accompagnée de l'approche méthodologique et du chronogramme des tâches ;
- L'offre financière ;
- Les références jugées utiles pour éclairer le profil du consultant.

8. Dépôt du dossier de candidature

Les soumissionnaires intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre leur dossier de candidature au plus tard **le 23 mai 2022, à 23h00 GMT+1**, aux adresses suivantes :

elakel@unfpa.org en mettant en copie (Cc) guedira@unfpa.org

Important :

Le dossier (offre technique + offre financière) doit être envoyé aux deux mails ci-dessus mentionnés, via deux envois distincts.

L'objet de l'email de l'offre technique devra porter la mention :

N°1/HCP/UNFPA/2022/offre technique

L'objet de l'email de l'offre financière devra porter la mention :

N°1/HCP/UNFPA/2022/offre financière

NB : Tout dossier incomplet ou reçu en dehors du délai susmentionné ne sera pas pris en compte.